

Conseil de coopération environnementale

Résolution 1

Le Conseil convient, sous réserve de l'approbation du plan de travail, d'un budget minimum de 9 millions de dollars EU pour 1995. L'exercice fixé commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Chaque Partie fournira 1/3 du budget total et convient d'effectuer le paiement intégral au titre de 1995 le 31 janvier 1995 au plus tard.



Sheila Copps
Gouvernement du Canada



Carlos Rojas Gutierrez
Gouvernement du Mexique



Carol Browner
Gouvernement des Etats-Unis

Washington, D.C. le 26 juillet 1994